

*Le Chargé d'affaires de Suisse à Turin, A. Tourte,  
au Président de la Confédération, J. Stämpfli*

R

Turin, 28 juillet 1862

Comme je Vous l'ai annoncé aujourd'hui par le télégraphe,<sup>1</sup> la séance d'hier de la Chambre des députés a été si orageuse, les interpellations, les faits personnels se sont croisés avec tant de violence, que le Ministre des Affaires étrangères n'est pas arrivé à prendre la parole.

Aujourd'hui, Monsieur le Président Rattazzi, auquel je me suis plaint vivement de ce retard, m'a promis de s'excuser à ce sujet par écrit, et de veiller, non seulement à ce que la rectification promise ait lieu, mais encore, à ce qu'un de ses amis politiques propose à la Chambre un ordre du jour motivé, de nature à satisfaire à toutes les légitimes susceptibilités de la Suisse.

Il m'a assuré que le Général Durando protestait de la pureté de ses intentions, et qu'en mettant en avant la supposition improbable, imaginaire, d'une annexion, qui cependant ne devrait jamais avoir lieu *sans compensation*, il n'avait voulu que donner encore plus de force aux déclarations qu'il venait de faire. Il m'a répété; ce n'est pas de notre côté, mais du côté de la France que vous avez quelque chose à craindre.

Je regrette beaucoup de Vous avoir induit en erreur par mon télégramme de lundi dernier.<sup>2</sup> Mais je suis bien excusable, puisque l'*Italie*, le *Diritto*, et presque tous les autres journaux de Turin avaient interprété comme moi la réponse du ministre, et n'avaient pas entendu la phrase malheureuse qui a tout gâté, et qui avait été prononcée à voix trop basse pour parvenir jusqu'aux tribunes. J'espère que la *Gazette officielle* insérera demain un démenti donné aux assertions de la *Gazette de Turin*, dont le directeur semble être devenu invisible pour moi.

Dès aujourd'hui, du reste, le *Diritto* a démontré que cette accusation portait en elle-même son démenti. Ci-joint le numéro de ce journal, et quelques autres feuilles de nuances différentes et dont les appréciations favorables à la Suisse démentent ce que certains députés ont avancé à Berne de la mauvaise volonté de la presse italienne à notre égard. J'y ajoute le n° de la *Gazette de Turin* qui contient la correspondance de Suisse dont je Vous ai entretenu.<sup>3</sup>

Hier, le député Crispi, l'un des hommes les plus considérables de la Chambre et peut-être futur ministre, a déclaré devant le Parlement que, quant à lui, loin de songer jamais à affaiblir la Suisse en lui prenant le Tessin, il ne nourrissait qu'un désir, c'était de la voir s'étendre jusqu'aux frontières de la Vénétie, et cette déclaration a été vivement appuyée.

Le directeur du *Diritto*, journal de l'opposition, il est vrai, mais journal bien fait et rédigé celui-là par des hommes politiques influents, m'a dit qu'il serait toujours prêt à combattre toutes les tendances hostiles à notre pays. Seulement, a-t-il

1. *Non reproduit.*

2. *Du 21 juillet 1862, non reproduit.*

3. *Extraits non reproduits.*

30 JUILLET 1862

925

ajouté, je ne crois pas qu'il soit dans votre intérêt bien entendu de jeter dans le public une discussion qui serait interminable, au sujet de l'origine de vos droits sur le Tessin, et de l'intérêt que l'Italie pourrait avoir à posséder toute la péninsule jusqu'aux Alpes. A quoi bon, m'a-t-il dit, avec bien d'autres hommes politiques de ce pays, à quoi bon accoutumer les esprits à ces idées, en Suisse, qu'on pourrait douter de votre bon droit, et en Italie, qu'on pourrait le contester. Le Tessin est à vous légitimement, parce que depuis des siècles les Tessinois ont toujours voulu et veulent toujours être Suisses, et parce que l'Italie ne pourrait se prêter à un morcellement de la Suisse qu'en se suicidant elle-même.

Quoi qu'il en soit, je suis bien aise de voir les Tessinois signer en masse une protestation.<sup>4</sup> Rien ne sera plus propre à couper court aux aspirations de quelques esprits remuants et à détromper les masses auxquelles on voudrait faire croire que les Suisses italiens désirent leur annexion.

[...]

P. S. Je rouvre ma dépêche pour confirmer mon télégramme de ce soir.<sup>5</sup> L'interpellation de Sineo étant tout à fait inattendue et contraire au règlement, je n'assistais pas à la séance. Les députés auxquels j'ai parlé m'ont dit que nous avions lieu d'être contents. Il paraît que Sineo et ses amis ont craint que, vu l'excessive chaleur (30 Rr), la session ne finît un de ces jours faute de combattants avant qu'il n'ait été donné satisfaction à la Suisse. Il est difficile de rien dire avant d'avoir sous les yeux le compte rendu officiel.<sup>6</sup> Cependant je trouve mauvais que la Chambre n'ait pas voté. On a craint que Durando ne considérât cette votation comme un blâme et ne donnât sa démission.

---

4. *Protestations de 238 communes tessinoises* (E 2/1884), transmises au Conseil fédéral par la lettre du Conseil d'Etat du Tessin, du 12 septembre 1862 (non reproduite).

5. Cet après-midi, interpellation inattendue de Sineo, gauche, demandant que malgré règlement il fût fait, le jour même, une déclaration favorable à la Suisse. Ministre des Finances et Président du Conseil répondent avec chaleur, protestant du bon vouloir du mouvement italien pour la Suisse. (E 2/1883).

6. *Transmis par Tourte à Stämpfli le 31 juillet 1862* (non reproduit).